



## **Juillet 2019 : Extrait des décisions du Conseil municipal**

Décisions de l'exécutif susceptibles de vous intéresser étant précisé que seule la notification officielle fait foi :

- Lors de sa séance du 8 juillet 2019, le conseil municipal a décidé de réaliser et d'adjuger à l'entreprise GOLLUT Christophe Sàrl les travaux de raccordement du bâtiment "Administratif" au chauffage à distance.
- Lors de sa séance du 8 juillet 2019, le conseil municipal a décidé de réaliser et d'adjuger à l'entreprise COUTAZ SA les travaux de raccordement de l'Hôtel de Ville (actuellement Tribunal de district) au chauffage à distance.
- lors de sa séance du 8 juillet 2019, le conseil municipal a adjugé à l'entreprise DFSA Tôlerie Industrielle SA, dans le cadre du réaménagement paysager de la rue du Bourg-aux-Favres, la réalisation de bacs à fleurs, et à l'entreprise PRADERLOSINGER SA leur transport et leur mise en place.
- lors de sa séance du 8 juillet 2019, le conseil municipal a décidé de réaliser et d'adjuger à l'entreprise VIANSONE SA des travaux de maintenance du réseau Sprinkler (installation de sécurité contre l'incendie) au parking du Cotterg.
- lors de sa séance du 8 juillet 2019, le conseil municipal a décidé de réaliser et d'adjuger à l'entreprise MICHAUD et MARIAUX SA la deuxième étape de la mise en séparatif des réseaux d'eaux usées et d'eaux claires du quartier des Cerniers.
- lors de sa séance du 22 juillet 2019, le conseil municipal a décidé de réaliser et d'adjuger les travaux de charpente à l'entreprise MORISOD SA ainsi que ceux de couverture de la "Maison Hildebrandt" à l'entreprise PAILLEX René et Fils SA.
- lors de sa séance du 22 juillet 2019, le conseil municipal a décidé de réaliser et d'adjuger à l'entreprise CONSTANTIN Isolations SA les travaux de réfection du faux-plafond et des luminaires du couvert au Collège du Reposieux suite aux dégâts dus aux vents du 6 mars 2019.
- lors de sa séance du 22 juillet 2019 et dans le cadre des travaux d'agrandissement du Home "Les Tilleuls", le conseil municipal a décidé de réaliser et d'adjuger les travaux de menuiserie à l'entreprise CHATELET SA et de revêtement de sols à l'entreprise MICHEL TARAMARCAZ Sàrl.
- lors de sa séance du 22 juillet 2019, le conseil municipal a adjugé aux bureaux ARC SA et NCO-ING SA, en coordination avec la commune de Collombey-Muraz, les mandats d'études pour l'aménagement d'une route de desserte pour l'accès Nord de la Ville à partir du futur giratoire de l'Epine à la route du Verney, sur la commune de Monthey, et à partir du giratoire de Pré-Loup jusqu'au giratoire de Clos-Donroux, sur la commune de Collombey-Muraz.
- lors de sa séance du 22 juillet 2019, le conseil municipal a décidé de déplacer la fourrière communale sur le site de Gessimo et de fixer à Fr. 10.-- par jour et par véhicule le nouveau tarif facturable.

- lors de sa séance du 22 juillet 2019, le conseil municipal a décidé de modifier l'affectation de l'actuel parking "zone bleue" au Nord du Home "Les Tilleuls" et de le réserver aux visiteurs de l'établissement, étant précisé qu'un système de contrôle du trafic sera installé.
- lors de sa séance du 22 juillet 2019, le conseil municipal a nommé Mme Jessica DIAS RIBEIRO, en remplacement de M. Damien RABOUD, comme déléguée de la commune à l'assemblée générale de l'ARPAJ, pour la fin de la période administrative 2017 - 2020.
- lors de sa séance du 22 juillet 2019, dans le cadre de l'ouverture prolongée des magasins pour la période du 1er décembre 2019 au 30 novembre 2020 et sur la base de la loi cantonale sur l'ouverture des magasins (LOM), le conseil municipal a :
  - confirmé le vendredi comme jour d'ouverture prolongée hebdomadaire jusqu'à 21 h.00;
  - autorisé l'ouverture des magasins, pour les nocturnes de fin d'année le vendredi 20 décembre 2019 jusqu'à 22h00, le samedi 21 décembre 2019 jusqu'à 20h00 et le lundi 23 décembre 2019 jusqu'à 22h00;
  - octroyé l'autorisation d'ouvrir les magasins le dimanche 15 décembre 2019 de 9h00 à 18h00 et le dimanche 22 décembre 2019 de 9h00 à 18h00.
- lors de sa séance du 22 juillet 2019 et dans le cadre l'intégration de la ville au réseau informatique e-LP, le conseil municipal a validé la convention avec l'Office fédéral de la justice (OFJ) portant sur les droits et obligations des créanciers ou des personnes qui demandent un extrait du registre des poursuites.